



**NOTE D'INFORMATION**  
**du mercredi 19 avril 2017**  
**Référence 2017- N° 7**

**De Jacques MEYER – Directeur**  
**A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne**

**APPEL AUX CANDIDATURES – 1<sup>er</sup> TOUR**

**Election des délégués du personnel constituant la Délégation au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.**

Le personnel a été informé le 24 mars 2017 de l'organisation des élections des délégués du personnel constituant la Délégation au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il est rappelé que le nombre de sièges à pourvoir est de 5 pour les titulaires et de 5 pour les suppléants répartis comme suit :

- ✓ 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants pour le 1<sup>er</sup> collège regroupant les employés ;
- ✓ 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant pour le second collège regroupant les cadres.

Les élections auront lieu, par vote électronique, dans les conditions fixées par accord collectif du 30 mars 2017 et dans le protocole d'accord préélectoral signé le 13 avril 2017. Ces derniers, en pièces jointes, peuvent être consultés sur les tableaux d'affichage et également sur le site intranet.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin se déroulera **du mardi 16 mai 2017 à partir de 8 heures au jeudi 18 mai 2017 jusqu'à 15 heures.**

Par la présente, les organisations syndicales suivantes sont invitées à communiquer les listes de leurs candidats pour le 1<sup>er</sup> tour **d'ici le jeudi 27 avril 2017 à 17 heures :**

- organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concernés ;
- organisations syndicales reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement ;
- organisations syndicales ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement ;
- syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel.

Le dépôt des listes s'effectue par LR/AR ou lettre remise contre récépissé auprès du Directeur - Monsieur Jacques MEYER ou de la Directrice adjointe - Madame Nadège CARREL, ou de la RRH, Madame Christine COMMINGES-DELPECH, au siège de la Mission Locale de la Haute Garonne au 61 rue Pierre Cazeneuve – 31 200 Toulouse.

**Les listes déposées après le délai susmentionné ne seront pas acceptées.**

Nous invitons les syndicats concernés à prendre connaissance du protocole d'accord préélectoral joint et notamment de l'article 8 relatif à la représentation équilibrée des hommes et femmes sur les listes comportant plusieurs candidats.

**Jacques MEYER**  
Directeur de la Mission Locale Haute Garonne